

Lundi, 3e. Mars, 1806.

PAUL LUSSIER, Ecuier, Membre pour le Comté de *Surrey*, ayant préalablement prêté le serment, et soulcrit les Rolles, a pris son siege dans la Chambre.

Le *Bill* qui rappelle une Ordonnance faite et passée dans la vingt cinquieme année du regne de sa Majesté, intitulée, ‘ Ordonnance qui “ défend l’exportation de la farine non marchande, ainsi que le faux “ tare sur les quarts de farine et biscuit ” et qui regle l’inspection à l’avenir de la farine et farine de Bled d’Inde, et du biscuit, et qui établit un poid d’étalon pour le bled dans cette Province; a été, conformément à l’ordre, lu une seconde fois.

Mr. *Mure* a proposé, secondé par Mr. *Richardson*, que le dit *Bill* soit référé à un Comité de cinq Membres.

Mr. *Bourdages* a proposé en amendement, secondé par Mr. *Berthelot*, de retrancher les mots “ cinq Membres, ” et leur substituer les suivants “ maintenant de toute la Chambre.

La Chambre s’est divisée sur la question:

Pour	13
Contre	8

Majorité de cinq pour l’affirmative.

Et la question principale, telle qu’amendée, ayant été mise, elle a été accordée unanimement ; en conséquence—

RESOLU, que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre sur le dit *Bill*.

ORDONNE, que le *Bill* soit référé au dit Comité,

En